

COMPTE RENDU

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 7 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LUCIEN Gérard, Maire.

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, DANTRESSANGLE Danielle, VAN de WALLE Nicole, MUR Marion, ALBERO Patricia, PRADAL Vincent.

Absents excusés : SIMON Benjamin et GELIS Angélique.

Procurations : SIMON Benjamin donne procuration à DANTRESSANGLE Danielle et GELIS Angélique donne procuration à LUCIEN Gérard.

Secrétaire de séance : MUR Marion.

Rappel de Mr RECASENS sur le rôle du secrétaire de séance. De l'importance de son rôle de contrôle sur le compte rendu et sur la véracité de la délibération.

Mme DANTRESSANGLE rappelle également les délais de diffusion du compte rendu.

1) Comptes rendus

Les comptes rendus des séances des conseils municipaux des 10/04/2021, du 16/04/2021 et 4/06/2021 sont approuvés à l'unanimité

2) Décision N°1 - Emprunt

Mr le Maire informe qu'une décision a été prise pour la réalisation d'un emprunt de 150 000€ pour la rénovation du presbytère.

3) Délibération Prix de la carte de la Maison Villageoise

M. le Maire donne lecture des tarifs des boissons de la Maison Villageoise. Les tarifs sont applicables dès ce jour.

SANS ALCOOL

AVEC ALCOOL

CHAUD :

BIERES :

Café serré	1,00€	Panaché (33cl)	1,50€
Café allongé	1,00€	Heineken (33cl)	2,00€
Café décaféiné	1,00€	1664 (33cl)	2,00€
Café crème (au lait)	1,20€	Desperados (33cl)	2,00€
Thé – infusion	1,00€		

Chocolat chaud 1,00€

FROID :

Coca-Cola/zéro (33cl) 1,50€
Schweppes/Agrume (33cl) 1,50€
Orangina (33cl) 1,50€
Liptonic (33cl) 1,50€
Ice Tea Pêche (33cl) 1,50€
Oasis tropical (33cl) 1,50€
Jus d'orange (20cl) 1,00€
Jus d'orange (25cl) (Bio) 1,50€

BIERES ARTISANALES :

P42 Ambrée (33cl) 3,50€
P42 Blonde (33cl) 3,50€
P42 Blonde citron (33cl) 3,50€
P42 Blanche (33cl) 3,50€
P42 Fruits rouge (33cl) 3,50€
Les Têtes Plates
(Bio) (33cl) 3,50€

BIERES SANS ALCOOL :

Eau (50cl) 1,00€ 33cl 1,50€
Badoit (33cl – 50cl) 1,00€ - 1,50€
Perrier (33cl) 1,50€
Supplément sirop (grenadine,
Menthe, fraises...) 0,20€
APERITIFS :
Muscat (10cl) 1,00€
Grenache (10cl) 1,00€
Kir Cassis – Framboise
(12cl) 3,00€

Vin : Rouge – Blanc- Rosé (20cl) 1,00€

LE PETIT DEJEUNER : 3€

- 1 boisson chaude
- 1 jus de fruits
- 1 viennoiserie

NOS TAPAS :

1) Assortiment de Charcuterie : 3€ (2 pers.) 8€ (6 pers.)




Chiffonnade, saucisson, produit de « La Saquette », pâté, tapenade, olives, cornichons, oignons, toasts.

2) Assortiment mixte : 4€ (2 pers) 9€ (6 pers.)

3) Chiffonnade, saucisson, produit de « La Saquette », pâté, tapenade, olives, cornichons, oignons, toasts, fromages

LES GLACES :

- Glaces boules (parfums Au choix : La Belle Aude)
- 1 boule 1,50

- 2 boules 2,50€
- 3 boules 3,50€
- Supplément chantilly 0,50€
- Magnum Classique 2 €
- Magnum Amande 2 €
- Batônnets : Oasis tropical 1 €
- Cornets :
 -  Chocolat
 -  Fraises/vanille 1,50€
 -  Vanille

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,
ACCEPTE les tarifs énoncés par le Maire,
AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Mr PRADAL demande où est affecté le chiffre d'affaires des ventes de boissons (et autre...) générés par la Maison Villageoise. Mr Le Maire lui répond, qu'il rentre dans les comptes de la Mairie, dans une régie dédiée.

Mme GERBERT fait remarquer que le petit déjeuner n'est pas « diététique ».

4) Délibération Vente de la parcelle B 1438 du Lotissement Communal

M. le Maire donne lecture du courrier de M. VEZZARO Guillaume et de Mme WEIGEL Désirée, qui souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée B 1438, d'une surface totale de **671 m²** au lotissement communal.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de M. le Maire,

ACCEPTE la vente de la parcelle communale cadastrée B 1438, pour une surface totale de **671 m²**, M. VEZZARO Guillaume et de Mme WEIGEL, au prix de 94,04 €/m²,

PRECISE que tous les frais, notariés et de géomètre notamment, seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

VOTE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mr Le Maire dit qu'il remettra les lots restant (5,14, 15) à la vente après l'été de l'été. Ainsi que celui à coté du quartier Bellevue d'environ 2000m². Peut-être le diviser.

5) Questions diverses

- Nom du chemin de randonnée de colline de la BADE : « Chemin de la Bade »
- Nom du chemin de randonnée qui Passe par chez Mr AMIOT et passe à côté de chez Mr GAULTIER : « Le plat de GRADIE »
- Devis route Lauzada pour barrière
- Devis Portail école en bois bleu
- Piste Bellevue : échange avec M. et Mme BLANCHET

Séance levée à 18 h 50